

194, route de la Mairie
76840 Hénouville

Téléphone : 02 35 32 02 07

Courriel : mairie@henouville.fr

52-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Objets		Le conseil municipal		
Dates		En exercice	Présents	Votants
Convocation	31/03/2026	15	11	15
Affichage	31/03/2026			
Réunion	07/04/2026			

L'an deux mille vingt-six, **le mardi sept avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ROYER, Maire.

Étaient présents : Jean-Marie ROYER, Jean-Paul THOMAS, Delphine LOHNHERR, Sylvain HAMEL, Sylvie HUONNIC, Giovanni MASO, Laure LANGLOIS, Marie-Aude CHUPIN, Kévin BATUT, Sylvain PARIS, Joël DELANOS.

Excusé(e)s : Mélanie BIRRA, Emmanuelle ROGER-GALERNE, Ludovic LAILLIER et Heike PAINCHAUD.

Absent(e)s :

Pouvoirs : Mélanie BIRRA à Jean-Paul THOMAS, Emmanuelle ROGER-GALERNE à Jean-Marie ROYER, Ludovic LAILLIER à Sylvie HUONNIC, Heike PAINCHAUD à Marie-Aude CHUPIN.

Secrétaire de séance : Marie-Aude CHUPIN

Budget 2026 - Participation financière au transport scolaire 2026-2027

N° 52-2026

Rapporteure : Madame Delphine LOHNHERR.

Rappel du contexte :

La commune soutient les familles pour le transport scolaire des collégiens et des lycéens. Ce soutien est valable pour n'importe quel établissement dans lequel les études sont suivies. A titre d'information, en 2025/2026, la commune a aidé 55 enfants.

Il est proposé de poursuivre cette action pour l'année 2026/2027 et de maintenir le tarif de l'aide à 80 euros par enfant.

Chaque famille pourra déposer un dossier en mairie.

Monsieur le Maire propose de voter une aide par collégien ou lycéen Hénouvillais de 80 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote :

V O T E	
Contre	
Abstention	
Pour	12

Mme LANGLOIS Laure, M. HAMEL Sylvain et M. PARIS Sylvain ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Ainsi délibéré les jours, mois et ans que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le 08 avril 2026

Le Maire

Jean-Marie ROYER

